



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Grand Est**

Unité départementale des Ardennes
1 Place de la Préfecture - BP 60002
08011 Charleville-Mézières Cedex

Charleville-Mézières, le 6 février 2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 18/01/2023

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

ENGLOBE FRANCE

Chemin de Braseux - BP 69
Ecosite de Vert Le Grand
91540 ECHARCON

Références : S2 – NiM/DeF - n°23/064
Code AIOT : 0005704607

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 18/01/2023 de l'établissement ENGLOBE FRANCE implanté Lieudit La Garoterie 08160 CHALANDRY ELAIRE. L'inspection a été annoncée le 09/01/2023. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- ENGLOBE FRANCE
- Lieudit La Garoterie 08160 CHALANDRY ELAIRE
- Code AIOT : 0005704607
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

La société ENGLOBE FRANCE exploite une plateforme de traitement et de valorisation des terres polluées.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- la propreté ;
- les rejets aqueux.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
2	Gestion des effluents	AP de Mise en Demeure du 07/12/2021, article 4	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Espaces verts	AP de Mise en Demeure du 07/12/2021, article 3	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La visite d'inspection a permis de lever une des deux non-conformités restantes de l'arrêté préfectoral de mise en demeure. L'exploitant s'est engagé à réaliser rapidement les travaux pour pouvoir lever la seconde.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Espaces verts

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 07/12/2021, article 3
Thème(s) : Autre, Propreté
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Conformité aux prescriptions de l'article 2.3.1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° I – 4971 du 11 décembre 2015 – Propreté. Des espaces verts avec pelouses, des plantations arbustives et de hautes tiges sont aménagés et permettent d'intégrer l'installation dans le paysage. L'ensemble des installations est maintenu propre et entretenu en permanence. [...]
Constats : Les espaces verts sur lesquels avaient été stockés des matériaux ont été reconstitués.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : Gestion des effluents

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 07/12/2021, article 4
Thème(s) : Risques chroniques, Identification des effluents
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Conformité aux prescriptions de l'article 4.3.1 de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° I – 4971 du 11 décembre 2015 – Identification des effluents. [...] Lors des phases de manipulation, l'eau de pluie susceptible d'entrer en contact avec les matériaux devient eau de procédé. Elle sera alors canalisée et envoyée vers le réservoir d'eau de procédé muni d'une double étanchéité. [...]
Constats : L'exploitant a prévu de réaliser les travaux de mise en conformité mais le dispositif n'est toujours pas en place.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet